



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2007-2962 – ODENA UD
dossier lié n° 2007-2897

Maisons-Alfort, le 7 décembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique ODENA UD

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BAYER CROPSCIENCE France SAS, relatif à la demande de changement de la composition intégrale de la préparation ODENA UD.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence SIRBEL UD, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2010552, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ODENA UD est bien strictement identique à celle déclarée pour SIRBEL UD ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2007-2897 daté du 13 août 2009 relatif à la demande de changement mineur de composition de SIRBEL UD ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de changement mineur de composition de la préparation ODENA UD, présentée par BAYER CROPSCIENCE France SAS.

Marc MORTUREUX